CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE LULLY: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002061

COMPTE-RENDU DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Juridictions Financières,

VU le rapport sur les Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération pour les exercices 2017 et suivants,

VU la délibération CC001645 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022.

CONSIDERANT l'obligation qu'il y a de communiquer au Conseil Communautaire de Thonon Agglomération les actions entreprises à la suite des observations dans le délai d'un an de la prise de connaissance du rapport,

CONSIDERANT les débats qui se sont tenus à l'occasion de cette communication,

CONSIDERANT que les suites et démarches conduites depuis la présentation de ce rapport sont annexées à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte des actions entreprises pour répondre aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération sur la période de 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

 $\textbf{SCIEZ}: \mathsf{M.} \ \mathsf{Cyril} \ \mathsf{DEMOLIS}, \\ \mathsf{Mme} \ \mathsf{Fatima} \ \mathsf{BOURGEOIS}, \\ \mathsf{M.} \ \mathsf{Michel} \ \mathsf{DAVID}$

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

<u>Liste des pouvoirs :</u>

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002062

SYMAGEV - Remplacement d'un représentant titulaire de Thonon Agglomération

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération », VU l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du SYMAGEV, VU les statuts du SYMAGEV définissant la composition du Comité Syndical, VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000896 en date du 30 juillet 2020 élisant les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Comité Syndical du SYMAGEV.

CONSIDERANT la démission de Marc VESIN conseiller municipal de la commune de Douvaine, CONSIDERANT la candidature de Madame Emilie DELBAYS en qualité de représentant suppléant, CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ELIT

Emilie DELBAYS pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du Comité Syndical du SYMAGEV, en remplacement de Marc VESIN, membre suppléant démissionnaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LOISIN: Mme Laëtitia VENNER MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE LULLY: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

<u>Liste des personnes absentes :</u>

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002063 MODIFICATION DU PERIMETRE D'ACTION DU CNAS

VU les articles 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel: « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en place »,

VU les articles 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux,

VU l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 n°DEL2018.076 portant adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents (actifs et retraités) de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que l'analyse des services sollicités par les agents retraités amènent à réinterroger sur le fond cette pratique au regard du coût pour la collectivité.

CONSIDERANT que les droits sollicités sont très largement en-deçà du coût de cotisation annuelle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PRECISE qu' à compter du 1er janvier 2023, la contribution versée au CNAS ne concernera que

> les agents actifs de la collectivité; qu'en conséquent, il sera versé au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : nombre de

bénéficiaires actifs indiqués sur les listes X la cotisation par bénéficiaire actif,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à

cette décision.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice: 54 Délégués présents: 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LOISIN: Mme Laëtitia VENNER MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER **ORCIER:** Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE LULLY: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002064

CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE - ACCORD-CADRE N° 2022-009 POUR
L'ACQUISITION DE SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET PRESTATIONS DE
SERVICES ASSOCIÉES / LOT 2 - Solutions d'infrastructures informatiques (multi-constructeurs)

VU les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat, VU l'article 2 de l'arrêté interministériel du 13 juin 2017 (NOR: SSAH1718103A) approuvant la convention constitutive du GIP Resah dont l'article 2 le constitue en centrale d'achat publique au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique,

VU les accords-cadres mono-attributaires conclus dans le cadre de la procédure 2021-045 par le RESAH agissant en tant que centrale d'achat publique et notamment l'annexe 2 « Bénéficiaire potentiels » du CCAP au sein de laquelle le signataire a été dûment identifié,

VU l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres,

VU les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

CONSIDERANT l'intérêt de Thonon Agglomération pour les prestations adaptées à ses besoins et de la grille tarifaire négociée proposée,

CONSIDERANT l'article L. 2113-4 du code de la commande publique aux termes duquel « l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié »,

CONSIDERANT la contribution financière annuelle de 2 500 euros portée par Thonon Agglomération pour la communauté d'agglomération en son nom propre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Président à signer la convention 2022-009 portant sur le lot 2 pour le montant maximal défini en annexe pour 4 ans. Il est à noter que les prestations seront payées au regard des quantités réellement collectées selon les conditions énoncées dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

O 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX LOISIN: Mme Laëtitia VENNER MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

LULLY: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002065

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYANE ET LA REGIE DE GESTION DES DONNEES RELATIVE A LA CONSTITUTION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) DE HAUTE-SAVOIE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

VU la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU le décret n° 2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution entré en application au 1^{er} juillet 2012.

CONSIDERANT que la réforme « Anti-endommagement des réseaux » portée par le décret 2011-1241 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Celle-ci impose aux gestionnaires de réseaux sensibles et non sensibles, d'identifier et de cartographier précisément leurs réseaux et de répondre aux déclarations de travaux à proximité de réseaux dites DT-DICT en superposant leurs réseaux sur un fond de plan réalisé et mis à jour selon le format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) établi par le CNIG (Conseil national de l'information géolocalisée),

CONSIDERANT qu'un protocole d'accord a été signé le 24 juin 2015 entre le CNIG, l'IGN, les associations représentant les collectivités (AMF, ADCF, ARF), l'AFIGEO, la FNCCR, l'Ordre des géomètres experts, ENEDIS et GRDF, qui prévoit qu'une Autorité Publique Locale Compétente à l'échelon le plus approprié soit chargée de réaliser, gérer et de coordonner le PCRS,

CONSIDERANT les missions du SYANE. Celui-ci assure le rôle d'Autorité Publique Locale Compétente pour la constitution et le suivi du PCRS de la Haute Savoie. Le SYANE sera appuyé sur cette mission par la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc pour son expertise technique,

CONSIDERANT la présente convention qui a pour objet de définir les modalités juridiques, techniques et financières mutualisées pour l'élaboration, l'utilisation, l'accès aux données et la mise à jour d'un fond de plan commun à très grande échelle selon le standard PCRS sur le territoire de la Haute-Savoie, CONSIDERANT l'intérêt de disposer des données PCRS pour répondre notamment aux DT-DICT et de détenir des fonds précis afin de superposer les données cartographiques de Thonon Agglomération et de pouvoir également les mettre à disposition des communes du territoire via un portail applicatif mutualisé,

CONSIDERANT que l'utilisation du fond de plan établi et mis à jour par l'APLC au format PCRS doit se faire dès qu'il est disponible, et au plus tard le 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que la présente convention n'est pas conditionnée par l'adhésion au SYANE,

CONSIDERANT que la participation financière de Thonon agglomération au titre du PCRS représente 3,53 % du financement global dans la répartition des participations financières entre les gestionnaires de réseaux et s'élève à **74 322 € pour 4 ans**. Elle sera annualisée et versée sur les quatre ans d'application de la présente convention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE

à la convention de partenariat,

AUTORISE

M. le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY:** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002066 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), VU l'article D 2311-15 du CGCT.

CONSIDERANT les illustrations apportées aux 5 axes du cadre de référence qui doivent composer ce rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2023, du rapport annuel 2022 de Thonon Agglomération sur la situation en matière de développement durable.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002067

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VU les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU la circulaire interministérielle N° DGCS/SDFE/B1/DGCL/2017/68 du 28 février 2017 relative à la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants de présenter à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

CONSIDERANT l'opportunité que représente un tel rapport pour constituer un inventaire et fixer des orientations de nature à favoriser l'égalité femmes-hommes, sensibiliser les personnes à cette thématique et constituer un support au développement des politiques intégrées telles que décrites à l'article 1 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

CONSIDERANT que les orientations pluriannuelles décrites dans ce rapport pourront servir à élaborer le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle tel que prévu par l'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes : ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX :** Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002068 <u>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023</u>

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-36 rendant applicables aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les articles L.2312-1 et L. 2313-1 prévoyant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU les avis du Bureau Communautaire élargi du 13 décembre 2022, 17 janvier 2023 et 24 janvier 2023, VU le rapport d'orientation budgétaire 2023 ci-annexé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte des orientations budgétaires 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002069

SIAC - Candidature LEADER 2023-2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-12-2, VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° D16_DEC22- Dossier de candidature LEADER 2023 - 2027 du SIAC du 08 décembre 2022.

CONSIDERANT l'Appel à Candidature (AAC) pour le programme LEADER 2023 – 2027 à destination des territoires ruraux publié par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 31 mars 2022,

CONSIDERANT les conditions d'éligibilité à ce dispositif et la constitution du GAL du Nord des Alpes porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC),

CONSIDERANT le contenu de la stratégie locale de développement ainsi portée,

CONSIDERANT les 4 objectifs stratégiques locaux que ce GAL se propose de décliner au sein du programme LEADER 2023-2027,

CONSIDERANT la modification des statuts du SIAC en cours,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de candidature LEADER 2023-2027 du GAL du Nord des Alpes,

notamment son périmètre, son portage par le SIAC, sa stratégie et le plan

d'actions associés,

VALIDE la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER

2023-2027 du Nord des Alpes,

AUTORISE Madame la Présidente du SIAC à signer la convention de partenariat pour sa

mise en œuvre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002070

TRANSPORTS SCOLAIRES - Protocole intempéries

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5216.5, VU le Code des Transports et notamment les articles L1221-3 et L1231.1,

VU la délibération n°del2017.317 du 28 novembre 2017 relative Transports scolaires-protocole intempéries,

VU l'arrêté Préfectoral n°PREF/DRCL/BCLb/-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT qu'afin d'agir de manière coordonnée et cohérente, un protocole « Intempéries » appliqué aux transports doit être élaboré en étroite collaboration entre les services de la Préfecture de Haute-Savoie et ceux de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT les modalités d'activation de ce protocole destiné à répondre aux difficultés engendrées par une situation climatique exceptionnelle (notamment lors des vigilances météorologiques de niveau orange ou rouge de Météo France),

CONSIDERANT les conditions de sa diffusion et les moyens d'information du public,

CONSIDERANT que pour sa pleine applicabilité, ce protocole doit être transmis au Préfet et signé par M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le protocole intempéries appliqué aux transports scolaires sur le département de

la Haute-Savoie, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE

M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

N 8 FFV. 2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil: 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE **ANTHY-SUR-LEMAN**: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

ESCOVE AND REMIEW CONSENANCE

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002071

COMMANDE PUBLIQUE - MULTISERVICES APPEL D'OFFRES OUVERT N°AOO-2021-02 (MUL)-Marché subséquent n° 10- Travaux de suppression du réseau unitaire secteur du Noyer - Extension assainissement collectif - Rue du Manoir - Rue du Lavoir - Avenue de Lonnaz - Chemin de Leyriat -Commune d'Allinges

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2125-1.1° et R. 2162-1 à R.2162-12.

CONSIDERANT l'accord cadre n°AO0-2021-02(MUL) relatif aux travaux et Curage des réseaux humides et notamment le lot 1 donnant suite à la conclusion de marchés subséquents avec les opérateurs sélectionnés à la phase 1,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux pour la réalisation et l'extension de l'assainissement collectif - Rue du Manoir - Rue du Lavoir - Avenue de Lonnaz - Chemin de Leyriat, Commune d'Allinges,

CONSIDERANT la nature du lot 1 relative à la création et le renouvellement de travaux neufs (dont le montant est supérieur à 100 000€HT), sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération, dans le cadre de l'appel d'offres ouvert (selon art R. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants du CCP) n° AOO-2021-02(MUL) « Travaux et curage des réseaux humides » notifié le 15 mai 2021,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents (selon art R. 2162-7 et s. du CCP),

CONSIDERANT le marché subséquent n°10 lancé le 30 novembre 2022 aux 3 groupements attributaires (groupement SOCCO/MCM/DAZZA - groupement PERRIER 74-COLAS/EMC/BEL ET MORAND -groupement NGE),

CONSIDERANT la réception des offres dans le délai limite fixé le 15 décembre 2022 à 17h00,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres en date du 28 décembre 2022 positionnant la proposition du groupement COLAS-PERRIER 74 / EMC/ BEL et MORAND en tête du classement des offres au regard des critères de jugement des offres et de leur pourcentage de pondération définis au règlement de consultation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACTE

de l'attribution du marché subséquent n°10 au groupement COLAS-PERRIER 74 /

EMC/ BEL et MORAND pour un montant de 557 522,30€ HT soit un total

de 669 026,76€ TTC,

AUTORISE

M. le Président à signer le marché subséquent n°10 et tous les documents afférents

au dossier dans le cadre de son exécution.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u> **ALLINGES :** M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY :** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002072

<u>COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX POUR AEP/EU Rue de Vessonnex à Bons-en-Chablais – Constitution d'un groupement de commandes</u>

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,

VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passées selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la route de Vessonnex à Bons-en-Chablais,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les réseaux humides situés dans l'emprise du projet, CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant des compétences Assainissement, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Eau Potable de Thonon Agglomération, CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe, dans laquelle :

 Un coordonnateur est désigné (en l'espèce, la commune de Bons-en-Chablais) qui sera chargé de procéder à la passation des marchés publics de travaux inerrants à l'opération, de procéder à l'analyse des offres et proposer le classement des offres dans le respect de la règlementation de la commande publique;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe, dans laquelle les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Chaque entité devra définir ses propres besoins,
- Chaque entité devra signer les marchés pour son propre compte,
- Chaque entité exécutera ses propres marchés,
- Chaque entité tiendra informé le coordonnateur de la bonne exécution de ses marchés,
- Il est créé une commission de groupement, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Elle est présidée par un des représentants du coordonnateur,
- Chaque membre du groupement s'engage à contribuer aux frais de prestations pouvant être mutualisés au niveau de la maîtrise d'ouvrage (publications, reprographie, envoi des dossiers de consultation...).

Cette contribution sera calculée au prorata du montant des travaux qui lui incombent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,

AUTORISE

M. le Président à signer et à exécuter ladite convention,

DESIGNE

M. Serge BEL en qualité de titulaire et M. Jean-Claude TERRIER en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomération aux différentes

commissions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY:** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002073

COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DU CHEMIN DES MOTTES A YVOIRE — Constitution d'un groupement de commandes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-3,

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes,

VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passées selon une procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation du chemin des Mottes à Yvoire, CONSIDERANT la nécessité de renouveler le réseau d'eau potable situé dans l'emprise du projet, CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes, facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence Eau Potable de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe, dans laquelle les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un coordonnateur est désigné (en l'espèce, la commune d'Yvoire) qui sera chargé de procéder à la passation de deux marchés publics, de choisir les titulaires des contrats et de les signer au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la règlementation relative à la commande publique,
- Chaque entité devra définir ses propres besoins,
- Chaque entité exécutera son propre marché,
- Il est créé une commission de groupement, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement Elle est présidée par un des représentants du coordonnateur,
- Chaque membre du groupement s'engage à contribuer aux frais de prestations pouvant être mutualisés au niveau de la maîtrise d'ouvrage (publications, reprographie et envoi des dossiers de consultation, investigations complémentaires, essais géologiques, diagnostics préalables, coordination SPS, mission OPC, mission MOE, etc.).

Cette contribution sera calculée au prorata du montant des travaux qui lui incombent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,

AUTORISE

M. le Président à signer et à exécuter ladite convention,

DESIGNE

M. Serge BEL en qualité de titulaire et M. Jean-Claude TERRIER en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomérations aux différentes

commissions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY:** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002074

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UN BUSAGE D'UN FOSSE CHEMIN DES MOTTES A YVOIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique, VU le projet de convention annexée à la présente délibération.

CONSIDERANT le projet de réfection et sécurisation du chemin des mottes par la commune d'Yvoire, CONSIDERANT que ce projet implique la modification d'ouvrages pluviaux de compétence communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions d'exercice de la maitrise d'ouvrage.

Il convient donc de désigner, par convention, le maître d'ouvrage de l'opération et les modalités d'exploitation ultérieures des ouvrages.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Président à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la

commune d'Yvoire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

AUTORISE

M. le Maire d'Yvoire à signer et notifier les marchés de travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002075

AVENANT A LA CONVENTION PORTANT TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'EAU PLUVIALES A REALISER CHEMIN DU VALLON SUR LA COMMUNE DE LOISIN

VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° CC001903 du Conseil Communautaire du 19 juillet 2022 relative à la convention portant transfert temporaire de la maitrise d'ouvrage pour les travaux d'eau pluviales à réaliser chemin du vallon sur la commune de Loisin,

VU le projet d'avenant n° 1 à la convention, annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT le projet communal d'aménagement chemin du Vallon à Loisin, CONSIDERANT la nécessité de renouveler pour partie le réseau d'eau pluviale, CONSIDERANT le marché de travaux passé entre la commune de Loisin et EUROVIA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

l'avenant n° 1 de la convention,

AUTORISE

M. le Président à signer cet avenant et, le cas échéant, tout autre document

afférent à ces travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u> **ALLINGES :** M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ

MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHF

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY :** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002076

<u>COMMANDE PUBLIQUE - MULTISERVICES APPEL D'OFFRES OUVERT N°AOO-2021-02 (MUL) - Marché subséquent n° 11 - Travaux d'eau potable sur la commune d'Anthy-sur-Léman, Secteur route du Clos</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2125-1.1° et R. 2162-1 à R.2162-12.

CONSIDERANT l'accord cadre n°AO0-2021-02(MUL) relatif aux travaux et Curage des réseaux humides et notamment le lot 1 donnant suite à la conclusion de marchés subséquents avec les opérateurs sélectionnés à la phase 1,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de renouvellement eau potable,

CONSIDERANT la nature du lot 1 relative à la création et le renouvellement de travaux neufs (dont le montant est supérieur à 100 000€HT), sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération, dans le cadre de l'appel d'offres ouvert (selon art R. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants du CCP) n° AOO-2021-02(MUL) « Travaux et curage des réseaux humides » notifié le 15 mai 2021,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents (selon art R. 2162-7 et s. du CCP),

CONSIDERANT le marché subséquent n°11 lancé le 1^{er} décembre 2022 aux 3 groupements attributaires (groupement SOCCO/MCM/DAZZA — groupement PERRIER 74-COLAS/EMC/BEL ET MORAND — groupement NGE),

CONSIDERANT la réception des offres dans le délai limite fixé le 16 décembre 2022 à 17h00,

CONSIDERANT la réception d'une seule proposition par le groupement d'entreprises SOCCO/ MCM / DAZZA,

CONSIDERANT la réception d'une lettre d'excuses du groupement PERRIER 74-COLAS/EMC/BEL& MORAND et du groupement NGE expliquant leur incapacité à soumissionner au présent marché subséquent en la période,

CONSIDERANT le rapport d'analyse de la seule offre reçue en date du 3 janvier 2023 définissant celleci économiquement avantageuse au regard des critères de jugement des offres et de leur pourcentage de pondération définis au règlement de consultation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACTE de l'attribution du marché subséquent n°11 au groupement SOCCO/ MCM / DAZZA

pour un montant de 234 217,70€ HT soit un total de de 281 061,24€ TTC,

AUTORISE M. le Président à signer le marché subséquent n°11 et tous les documents afférents

au dossier dans le cadre de son exécution.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY :** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002077

COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS - Acquisition des parcelles n° 3573, 3574, 3575, 3577, 3578, 3579 au profit de MM. LAYAT et DUCRET pour la création d'un réservoir d'eau potable à Marclay

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et suivants, R. 1211-9 et suivants,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9 et suivants, R. 5211-13 et suivants.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir les parcelles indispensables à la construction d'un réservoir sur la commune de Bons-en-Chablais,

CONSIDERANT les accords trouvés avec les propriétaires, actés par courriers, pour les parcelles ci-après désignées :

Propriétaire(s)	Situation	Section	n° cadastral	Surface (m²)
Monsieur LAYAT	CHAMP BORREL NORD	Α	3573	260 m²
Monsieur LAYAT	CHAMP BORREL NORD	Α	3574	6 m²
Monsieur LAYAT	CHAMP BORREL NORD	А	3578	186 m²
Monsieur LAYAT	CHAMP BORREL NORD	Α	3579	9 m²

Moyennant une indemnité de 922,00 (neuf cent vingt-deux) euros

Propriétaire(s)	Situation	Section	n° cadastral	Surface (m²)
Monsieur DUCRET	CHAMP BORREL NORD	Α	3575	1.890 m²
Monsieur DUCRET	CHAMP BORREL NORD	Α	3577	931 m²

Moyennant une indemnité de 5.642,00 (cinq mille six cent quarante-deux) euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix indiqué,

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement des actes notariés incombent à l'acquéreur,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,

AUTORISE M. le Président ou M. le douzième Vice-Président en charge de la politique du

grand cycle de l'eau à signer les actes d'acquisition et, le cas échéant, tout autre

document afférent à ces acquisitions.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY :** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002078

<u>CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'HABITATS A CHAUVES-SOURIS SUR LE PONT DE DRANSE, ROUTE DEPARTEMENTALE 1005</u>

VU la convention opérationnelle de conduite de travaux sur la basse Dranse entre Thonon Agglomération, la CCPEVA et le SIAC du 09 juin 2020,

VU l'autorisation environnementale n° 2022-0345 en date du 15 février 2022 prévoyant différentes mesures environnementales pour réduire l'impact des travaux vis-à-vis des espèces protégées présentes sur le secteur de la basse Dranse,

VU la convention ci-jointe pour l'installation et l'entretien d'habitats à chauves-souris sur le pont de Dranse, route départementale 1005 entre Thonon Agglomération, le département de Haute-Savoie et la CCPEVA.

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des nichoirs à chauves-souris sur le pont de Dranse afin de permettre l'accueil des différentes espèces de chiroptères anthropophiles et cavernicoles et de réduire ainsi l'impact des travaux de restauration hydromorphologique de la basse Dranse vis-à-vis des espèces protégées présentes sur le secteur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-jointe pour l'installation et l'entretien d'habitats à chauves-souris

sur le pont de Dranse, route départementale 1005,

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec le département de Haute-Savoie et

la CCPEVA et toute pièce à intervenir.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 8 FEV. 2023

0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY:** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002079

ZAEi BRACOTS - Mise à bail à construction à la Société VEKA du lot 5

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,

VU le permis d'aménager n° PA 074043 16 B0003 relatif à la seconde extension de la ZAEi des Bracots, délivré le 06 avril 2017,

VU le plan foncier de division du 28 mai 2021,

VU l'avis de France Domaines en date du 12 janvier 2023 estimant la valeur du loyer canon du lot n°5 à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de l'extension de la ZAEi des Bracots, située sur la commune de Bons-en-Chablais, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau Communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail,
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail,
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé,
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société VEKA France, représentée par son directeur, Monsieur Emmanuel DEMESMAY, de prendre à bail le lot 5, d'une surface de 23 682 m², aux conditions susvisées.

M. le Président précise que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

L'entreprise VEKA France souhaite s'implanter dans l'extension de la ZAEi des Bracots afin d'y développer l'activité de stockage, logistique et distribution ainsi qu'un pôle administratif et d'y édifier un bâtiment industriel d'environ 7 200 m² de surface de plancher.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Lots	Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA totale	Loyer canon en € TTC
5	H 48p, 49p, 50p, 51p, 394p, 395p,	23 682 m²	1 657 740 €	331 548 €	1 989 288 €

agglomération

398p, 801p,	1	1	- 1
1870p			

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec la société VEKA

France, représentée par son directeur, Monsieur Emmanuel DEMESMAY, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon d'un million six cent cinquante-sept mille sept cent quarante euros (1 657 740 €) hors taxe, sur le lot 5 de l'extension de la ZAEi des Bracots, d'une

surface de 23 682 m²;

PRECISE que

les frais de notaire seront à la charge du preneur,

cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,

• le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de

TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,

CHARGE l'étude de Maitre Anthony BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman, d'accomplir les

formalités nécessaires à ce dossier,

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs

à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants: 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u> **ALLINGES :** M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHF

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY :** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002080

RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DE LA BASE NAUTIQUE DES CLERGES A THONON-LES-BAINS

- Autorisation à donner au Président de déposer différentes demandes d'autorisations administratives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L181-1 à L181-12 et R181-12 à R181-15 et L214-1 à L214-6,

VU la délibération n° DEL2018.044 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2018 intégrant la base nautique des Clerges aux bâtiments d'intérêt communautaire,

VU la convention de mandat intervenue entre Thonon Agglomération et la Commune de Thonon-les-Bains le 07 décembre 2018,

VU la délibération n° CC000809 du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020 validant le choix du jury de concours pour retenir le projet proposé par groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architectes WMA (WOLFF/MUGNIER Architectes) est le mandataire,

VU la décision du préfet de région (Autorité Environnementale) intervenue le 20 mai 2021,

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale unique établi par le cabinet SAGE Environnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation environnementale unique établi par

SAGE Environnement,

AUTORISE M. le Président à déposer le dossier règlementaire en vue de l'obtention de

l'avis de l'autorité environnementale,

AUTORISE M. le Président à solliciter de Monsieur le préfet de la Haute-Savoie l'ouverture

de l'enquête publique requise par cette procédure,

AUTORISE M. le Président à déposer la demande de permis de construire, la demande de

permis d'aménager et la demande d'AOT du domaine public se rapportant au

projet de requalification de la base nautique des Clerges,

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 43

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX :** Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002081

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE ET NATIONAL HANSA

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'avis de la commission « Appel à projet 2023 » du 13 décembre 2022,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 20 décembre 2022.

CONSIDERANT la demande de subvention déposée par l'association de la Base Nautique de Sciez auprès de Thonon Agglomération destinée à financer le « Championnat de France Handivalide et National Hansa »,

CONSIDERANT qu'à travers cette subvention, Thonon Agglomération apporte son soutien à une association qui participe au dynamisme et au rayonnement de son territoire,

CONSIDERANT que le montant de subvention octroyé est un montant plafond et qu'en cas d'évolution du budget prévisionnel lors de l'envoi des bilans de la manifestation et des pièces justificatives, l'agglomération se réserve la possibilité de verser un montant de subvention en fonction du pourcentage de réalisation voire en cas d'excédent de ne pas verser le montant prévu.

Madame Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire intéressée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'un monta

le versement de la subvention d'un montant de 3 000€ pour le projet ci-dessus

exposé,

PRECISE

que les crédits seront inscrits au budget principal 2023,

RAPPELLE

que le montant de subvention octroyé est un montant plafond et qu'en cas d'évolution du budget prévisionnel lors de l'envoi des bilans de la manifestation et des pièces justificatives, l'agglomération se réserve la possibilité de verser un montant de subvention en fonction du pourcentage de réalisation voire en

cas d'excédent de ne pas verser le montant prévu.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY:** M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002082

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH ROWING - Subvention

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'avis de la commission « Appel à projet 2023 » du 13 décembre 2022,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 20 décembre 2022.

CONSIDERANT la demande de subvention déposée par l'association Chablais Aviron Thonon auprès de Thonon Agglomération destinée à financer le « Championnat de France de Beach Rowing »,

CONSIDERANT qu'à travers cette subvention, Thonon Agglomération apporte son soutien à une association qui participe au dynamisme et au rayonnement de son territoire,

CONSIDERANT que le montant de subvention octroyé est un montant plafond et qu'en cas d'évolution du budget prévisionnel lors de l'envoi des bilans de la manifestation et des pièces justificatives, l'agglomération se réserve la possibilité de verser un montant de subvention en fonction du pourcentage de réalisation voire en cas d'excédent de ne pas verser le montant prévu.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

le versement de la subvention d'un montant de 10 000€ pour le projet ci-dessus

exposé,

PRECISE

que les crédits seront inscrits au budget principal 2023,

RAPPELLE

que le montant de subvention octroyé est un montant plafond et qu'en cas d'évolution du budget prévisionnel lors de l'envoi des bilans de la manifestation et des pièces justificatives, l'agglomération se réserve la possibilité de verser un montant de subvention en fonction du pourcentage de réalisation voire en cas d'excédent de ne pas verser le montant prévu.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Q 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

<u>Liste des personnes présentes :</u>

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD **EXCENEVEX**: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE LULLY: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire



N° CC002083

PRECISIONS RELATIVES AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES - Compléments

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU la circulaire NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du Ministre délégué aux collectivités territoriales portant sur la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

VU la délibération n° DEL2018.152 en date du 26 juin 2018 instaurant le protocole temps de travail de Thonon Agglomération donnant une définition de la période d'astreinte,

VU la délibération n° DEL2018.151 en date du 26 juin 2018 portant mise en place du régime indemnitaire de Thonon Agglomération et précisant les montants d'indemnisation et les repos compensateurs des astreintes et interventions pendant l'astreinte,

VU la délibération n° CC001645 en date du 25 janvier 2022 prenant acte des Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération sur la période de 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus,

VU la délibération n° CC001686 en date du 22 février 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes,

VU la délibération n° CC001781 en date du 26 avril 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 janvier 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service assainissement, que permet la mise en place d'une astreinte de décision, destinée notamment à assurer une continuité de décision lorsque les personnels en charge de l'astreinte d'exploitation ne sont pas encore en mesure d'en assurer la gestion à 100% (ex : nouveaux arrivants),

CONSIDERANT qu'une astreinte de décision concerne uniquement les personnels d'encadrement, déterminés par l'établissement,

CONSIDERANT que les emplois pouvant être concernés par cette nouvelle astreinte pourraient être les suivants :

- Directeur des services techniques
- Directeur Eau et assainissement
- Responsable assainissement
- Responsable exploitation.

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire :

 qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile

agglomération

ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

- Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.
- Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.
- qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions règlementaires énoncées cidessus, de déterminer, après avis du comité technique compétent, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

M. le Président rappelle que la mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

Les astreintes ont lieu selon des modalités différentes, propres à chaque service, définies afin d'en faciliter la mise en œuvre et l'efficacité pour la continuité du service public et le roulement des agents ; lesdites modalités sont rapportées ci-dessous étant rappelé qu'en ce qui concerne les agents en cycle à 4 jours, le jour d'astreinte sur le jour non travaillé ne donne lieu à aucune compensation particulière au-delà de l'indemnité d'astreinte.

Il est proposé de fixer comme suit les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, pendant ces périodes, accomplies par les agents titulaires et stagiaires de la collectivité et les agents non titulaires.

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings)	Modalités de compensation (éventuellement au choix de l'exécutif)*
Autres filières (que la filière	e technique)		
Continuité de service structures petite enfance : bon fonctionnement du service, lien avec les professionnels (pas les parents) pour gestion des arrêts maladie, absence, accident / gestion du planning afin de garantir les ouvertures/fermetures et taux d'encadrement	Petite enfance: - Directeur-trice structures petite enfance - Directeur(trice) du multi-accueil - Directeur (trice) adjoint(e) du multi- accueil et Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (RSAI) - Educateur-trice de Jeunes Enfants - Animateur(trice) crèche encadrant(e)	Roulement hebdomadaire Moyens: téléphone portable et ordinateur d'astreinte En dehors des horaires d'ouverture: 18h30-7h30 en semaine, week-end et jours fériés Suspension des astreintes lors des périodes de fermetures, reprise le vendredi précédant le lundi de réouverture à 18h30	Astreinte: Paiement ou repos compensateur Intervention: Paiement ou repos compensateur
Conditions climatiques, accidents, bon fonctionnement des transports publics	Transports Mobilité: - Responsable transports et déplacements - Chargé(e) de suivi	Roulement hebdomadaire: du lundi au dimanche, en dehors des horaires d'ouverture du service. Les agents sont d'astreinte 1	Astreinte : Paiement ou repos compensateur

	DSP mobilité - Gestionnaire DSP	semaine sur 2. Moyens : téléphone portable et ordinateur portable	Paiement ou repos compensateur
Filière technique (astreintes d'exploitation, d	e sécurité, de décision)		
Assurer de manière permanente la surveillance, l'exploitation ou la maintenance des équipements			
Astreinte d'exploitation THONON 1	Service de l'eau et de l'assainissement – antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les bains, Le Lyaud, Anthy sur Léman - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	Astreinte : Paiement Intervention : Paiement ou repos compensateur
Astreinte d'exploitation THONON 2	Service de l'eau et de l'assainissement — antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les bains, Le Lyaud, Anthy sur Léman - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e) études et travaux - Chef(fe) d'équipe exploitation - Adjoint(e) responsable exploitation réseaux - Technicien(e) ressource en eau - Technicien(e) électromécanique et automatisme	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

_ THONON

agglomération

Astreinte de décision Assainissement	Service de l'eau et de l'assainissement – Directeur des services techniques Directeur Eau et assainissement Responsable assainissement Responsable exploitation.	Roulement hebdomadaire, mis en place en fonction des besoins du service, en lien avec l'astreinte d'exploitation assainissement.	
Astreinte d'exploitation assainissement	Service de l'eau et de l'assainissement — Antenne de Perrignier. Territoire de l'agglomération hors Thonon les Bains - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e) études et travaux - Responsable assainissement - Responsable d'exploitation réseaux - Agent d'exploitation spécialisé	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 1	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

___ THONON

agglomération

Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 2	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation production eau potable	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau - Responsable eau potable	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation STEP	Service de l'eau et de l'assainissement - agents d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Responsable STEP et postes de refoulement	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation Postes	Service de l'eau et de l'assainissement - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

agglomération

- Responsable STEP	
et postes de	
refoulement	

^{*} L'organe délibérant a la possibilité d'autoriser l'exécutif à faire le choix, rémunération ou repos compensateur, au moment de la période d'astreinte dans la limite du budget alloué à cet effet. Le personnel peut percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires seulement si l'intervention a entraîné des heures supplémentaires et s'il remplit les conditions pour en bénéficier.

Il est précisé que les périodes d'astreinte et les interventions donnent lieu à indemnisation ou à repos compensateur (comme mentionné dans la délibération n° DEL2018.151 du 26 juin 2018), sauf pour les agents suivants :

- Agent qui disposent d'un logement de fonction
- Agent qui bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

le recours aux astreintes pour les agents appartenant des services et emplois

énumérés, dans les conditions susvisées et à effet au 1er février 2023,

INSCRIT

au budget les crédits correspondants,

AUTORISE

l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 8 FEW 2023



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023 à 19 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 44

Délégués ayant donné pouvoir : 8

Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 25/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un janvier à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GILTHOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2066)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER
MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-

ROCHE

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **LULLY**: M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Carole ECHERNIER, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

agglomération

N° CC002084

FORFAIT MOBILITES DURABLES - Modifications

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 723-1,

VU le code du travail, notamment ses articles L. 3216-1 et L. 3261-3-1,

VU le code général des impôts, notamment son article 81,

VU le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

VU le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 09 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, VU l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°

2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

CONSIDERANT que le cumul du versement du forfait mobilité durable et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélo est désormais possible,

CONSIDERANT l'extension du champ de versement du forfait, intégrant :

- les engins personnels motorisés tels que définis aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route,
- les utilisateurs des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail.

CONSIDERANT la suppression de la condition d'utilisation durant 100 jours, et l'évolution du plafond de versement de 200 à 300 euros ;

CONSIDERANT que le versement du forfait n'est plus proratisé en fonction du temps de travail ou du temps de présence de l'agent sur l'année au sein de l'établissement, mais qu'il est désormais modulé en fonction du nombre de jours d'utilisation, à l'année, des modes de déplacement précités, à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- 100 euros pour une utilisation entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTAURE les nouvelles modalités de versement du forfait mobilités durables au bénéfice

des agents de Thonon agglomération, dès qu'ils certifient sur l'honneur réaliser

les trajets domicile-travail dans les conditions réglementaires,

PRECISE que la mise en œuvre des nouveaux critères est fixée, conformément au décret,

au 1er septembre 2022,

DIT que les agents devront compléter leur déclaration pour l'année 2022,

INSCRIT les crédits nécessaires à compter de l'exercice 2023 aux budgets

correspondants.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Président-

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 8 FEV. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 8 FEV. 2023